

Déclaration de Paris sur la liberté d'enseignement du journalisme

*Adoptée à l'unanimité par le Conseil Mondial des Ecoles de Journalisme
lors de sa séance plénière du 8 juillet 2019*

Nous, membres du Conseil Mondial des Écoles de Journalisme :

Sommes convaincus qu'il existe un lien étroit entre la qualité de l'enseignement du journalisme et la qualité de l'information à laquelle les personnes ont droit.

Sommes convaincus qu'il ne peut y avoir un environnement d'information de qualité sans journalisme de qualité.

Sommes convaincus que la qualité du journalisme dépend en grande partie d'une formation initiale et d'une formation continue adéquates.

Sommes convaincus que la formation au journalisme a un rôle fondamental à jouer en faveur de sociétés plus inclusives et du programme de développement 2030 des Nations Unies.

Sommes convaincus que cette Déclaration aidera les collègues à faire comprendre à leurs autorités la spécificité de l'enseignement du journalisme tant du point de vue académique que de celui des ressources.

De plus, nous sommes convaincus que cette Déclaration contribuera à renforcer le WJEC (Conseil Mondial des Écoles de Journalisme) en tant que réseau mondial de formateurs au journalisme.

Préambule :

- *Réaffirmant* la *Déclaration de principes* élaborée lors de la première réunion du Congrès mondial de formation au journalisme à Singapour en 2007, qui préconisait la formation au journalisme comme un domaine distinct, avec son propre corpus de connaissances et de théories, étroitement lié à la pratique du journalisme et méritant le respect au sein des milieux universitaires et professionnels;
- *Notant* que le journalisme, en tant que discipline académique, joue un rôle important dans la société, notamment en ce qui concerne les progrès réalisés vers la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU;
- *Reconnaissant* qu'à une époque de désinformation, de mésinformation et de menaces pour la liberté de la presse, le rôle du journalisme indépendant est plus important que jamais;
- *Constatant* que les ressources allouées à la formation au journalisme sont un investissement dans la capacité institutionnelle à long terme pour aider à garantir un journalisme fort, indépendant et de qualité ;
- *Assumant* le rôle clé que la formation au journalisme peut jouer en cette période historique :

S'entendent sur les principes suivants pour les enseignants et les formateurs en journalisme, tant universitaires que professionnels :

- Maintenir une gouvernance solide et indépendante des écoles de journalisme et des départements de journalisme, qui doivent avoir un niveau de pouvoir et de prise de décision équivalant à ceux d'une faculté, et dont l'autonomie académique est reconnue des acteurs externes ;
- Préserver l'enseignement du journalisme en tant que champ distinct par rapport aux autres domaines de la communication ;
- Mobiliser les financements nécessaires à l'excellence des programmes d'études et aux activités pratiques, requis pour la qualité du fonctionnement d'une école de journalisme ;
- Maintenir un équilibre entre les connaissances universitaires et les compétences techniques nécessaires au métier de journalistes ;
- Reconnaître l'égalité de genre dans et par la formation au journalisme comme une priorité ;
- Promouvoir la diversité en tant que facteur clé de la formation au journalisme : diversité des étudiants, diversité du personnel, diversité dans les sujets enseignés ;
- Encourager un esprit critique dans la recherche sur l'enseignement du journalisme, y compris en ce qui concerne les innovations en matière de pédagogie, les expériences, les pratiques journalistiques et les modèles d'affaires.

En conséquence, nous, Membres du Conseil Mondial des Écoles de Journalisme, appelons :

- Les enseignants et formateurs en journalisme et leurs institutions et organisations à promouvoir l'adhésion à la présente Déclaration ;
- les responsables de l'enseignement supérieur et des ONG dédiées à la formation au journalisme, pour qu'ils prennent en compte ces principes dans leur pratique ;
- les départements nationaux de l'éducation, les industries médiatiques, les entreprises privées et les donateurs, y compris les donateurs internationaux, à assurer un financement suffisant à l'enseignement du journalisme tout en respectant son indépendance ;
- le Programme international de l'UNESCO pour le développement de la communication à soutenir cette Déclaration et la porter à l'attention des Etats membres de l'UNESCO.